

## QUELLES SONT LES DÉMARCHES CONSULAIRES À EFFECTUER POUR UN JEUNE GAMBNIEN ?

Éditée en 03/2026

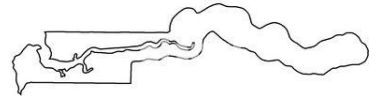
### Les démarches à l'ambassade de Gambie

Il est important que le jeune puisse, une fois arrivé en France, effectuer des démarches visant à assurer la reconstitution de son état civil pour avoir des documents prouvant son identité tout au long de son parcours sur le territoire français. Ces démarches doivent être effectuées auprès de l'ambassade ou du consulat de son pays d'origine.



**Un jeune gambien pourra effectuer une demande de carte consulaire et de passeport auprès de l'ambassade de Gambie.**

*Attention : les pratiques consulaires peuvent évoluer très rapidement et régulièrement.*



### COMMENT OBTENIR UNE CARTE CONSULAIRE ?

#### Quels sont les documents nécessaires pour obtenir une carte consulaire ?

- Un acte de naissance original ;
- Un certificat de scolarité ;
- Une attestation d'hébergement de la structure d'accueil du jeune datant de moins de 3 mois ;
- 2 photos d'identité en couleur ;
- 15€ en espèces.

#### Comment effectuer la demande de carte consulaire ?

Le jeune devra se rendre au service consulaire de l'ambassade de la Gambie, accompagné par son éducateur s'il est mineur. Le dépôt du dossier de demande de carte consulaire se fait sans rendez-vous, aux horaires d'ouverture du service (10h-13h et 14h-16h du lundi au jeudi):



**Ambassade de Gambie : 162 rue Jean-Baptiste Charcot, 92 400 Courbevoie.**

En amont, vous pouvez joindre l'ambassade afin de vérifier la liste exacte des documents à apporter :

**01 53 04 05 99**

La carte consulaire est généralement fabriquée dans la journée.

### COMMENT OBTENIR UN PASSEPORT ?

La demande de passeport peut être faite le même jour que pour la carte consulaire.

Il faudra fournir les documents suivants :

- Un acte de naissance original ;
- Une attestation d'hébergement de la structure d'accueil du jeune datant de moins de 3 mois ;
- 4 photos d'identité en couleur ;
- S'il s'agit d'une première demande : une photocopie de la pièce d'identité d'au moins un des deux parents ;
- 75€ en espèces.

Le passeport est fabriqué en Gambie. La démarche prend plusieurs mois.

## COMMENT LÉGALISER LES DOCUMENTS GAMBIENS ?

Les actes d'état civil gambiens doivent être légalisés.

La légalisation est d'abord effectuée par le Ministère des Affaires Etrangères en Gambie, puis par le consulat de France à Dakar, au Sénégal (il n'existe pas de consulat de France en Gambie).

L'acte de naissance doit donc en premier lieu être dûment légalisé puis une fois légalisé, le document doit être présenté à l'ambassade de Gambie à Paris, sans rendez-vous, pour être sur-légalisé.

La démarche coûte **10€**.

L'acte de naissance original doit être légalisé—et non une photocopie.



*L'ambassade effectue également des traductions en français de l'acte de naissance : celle-ci ne sera pas reconnue comme étant valide par une administration française (tribunal judiciaire ou préfecture). Il faut en effet faire traduire l'acte par un traducteur assermenté, et seulement après qu'il ait été dûment légalisé : par le MAE en Gambie et par l'ambassade en France.*



### Fiches connexes :

- *Quelles sont les conditions de validité d'un document étranger en France ?*
- *Quels sont les éléments à vérifier sur les actes d'état civil ?*



Horaires d'ouverture du  
Consulat de la Gambie :

Lundi au jeudi :

10h-16h

Vendredi :

9h30-12h